

# **La nouvelle convention**

## **Rappels pour tous**

- pour signer la convention, il faut un syndicat de 5000 syndiqués;
- depuis de nombreuses années le Snpp est syndiqué à la Csmf (le trésorier verse à la Csmf un montant forfaitaire de 53 cotisations).

La Csmf est donc notre interlocuteur auprès des pouvoirs publics pour les problèmes de convention;

- la Csmf (président: Docteur Claude Maffioli, vice-président: Docteur Jean-Luc Jurin) est une confédération syndicale regroupant l'Unof (généralistes) et l'U.Mes.Pe (spécialistes).

Nos représentants nationaux Nadine Besson et Etienne Roueff nous représentent aux instances nationales de l'U.Mes.Pe ;

- la représentation verticale, comme il est coutumier de l'appeler, ne suffit pas et comme nous vous le rappelions dans le PSYchiATRieS n° 99, votre adhésion régionale à la Csmf (adhésion personnelle) est souhaitable.